

Démarche	: PP/DUPA - Demande d'autorisation de tenue de débits de boissons temporaires à Paris
Organisme	: Direction des usagers et des polices administratives, Bureau des actions de prévention et de protection sanitaires - Pôle licences et débits de boissons

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La présente démarche permet d'effectuer en ligne une demande d'autorisation pour établir des débit de boissons temporaire, vous permettant de vendre de l'alcool du 3e groupe lors d'un évènement ponctuel.

Le demandeur doit faire une déclaration à la Préfecture de Police au moins 15 jours avant la tenue de l'évènement.

A lire avant d'effectuer la demande

Votre demande de débit de boissons temporaire doit être déposée en ligne **au minimum 15 jours avant** la date de l'évènement.

Boissons alcooliques autorisées : les boissons fermentées non distillées de moins de 18° : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool). Vins doux, vins de liqueur, apéritifs à base de vin, liqueurs de fruits.

Installation sur la voie publique : il est nécessaire de fournir l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public signée et délivrée par les services de la mairie de Paris.

Événements organisés par une association sportive française : il est nécessaire de transmettre l'affiliation annuelle à une fédération française sportive (limitation à 10 autorisations par an et par association).

Fêtes publiques ou culturelles : les associations peuvent obtenir 5 autorisations par an.

PP/DUPA - Demande d'autorisation de tenue de débits de boissons temporaires à Paris

Zones protégées : les débits de boissons temporaires sont soumis aux règles des zones protégées de l'article L. 3335-1 du code de la santé publique et ne peuvent être organisés et tenus au sein d'établissements scolaires.

Arrondissement de Paris dans lequel vous souhaitez établir un débit de boissons temporaire

Seuls les évènements se tenant à Paris sont concernés par cette procédure en ligne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20

A quel titre réalisez vous cette démarche ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Pour moi-même
- Pour le compte d'une personne physique
- Pour le compte d'une personne morale

Bénéficiaire

Nom du bénéficiaire

Adresse du bénéficiaire

Téléphone du bénéficiaire

Renseignement concernant l'organisateur

Etes vous une association?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nom de la personne morale

Raison sociale

SIRET du demandeur

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse de la personne morale

Téléphone de l'organisateur

Avez-vous recours à un prestataire pour la vente de boissons alcoolisées ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information sur l'évènement

Nom de l'évènement

PP/DUPA - Demande d'autorisation de tenue de débits de boissons temporaires à Paris

Adresse de l'évènement

L'évènement doit se tenir sur un site unique

Caractéristiques de l'évènement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Salon d'Etat
- Évènement se déroulant dans une enceinte sportive
- Évènement se déroulant à l'intérieur (hors enceinte sportive)
- Évènement se déroulant sur l'espace public parisien
- Evènement se déroulant à la fois dans un espace clos accueillant du public et sur l'espace public parisien

Type d'évènement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Sportif
- Agricole
- Touristique

Nom du site ou de l'établissement où se tient l'évènement (théâtre, musée, fondation, enceinte sportive, etc.)

Description de l'évènement

Date et heure du DEBUT de l'évènement

Date et heure de FIN de l'évènement

Votre évènement se déroule t-il sur plusieurs jours ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Précisez ici les dates et les horaires de l'évènement pour chaque journée

Nombre de personnes attendues

Si votre évènement se tient sur plusieurs jours : précisez le nombre maximum de personnes reçues sur le site en même

Nombre de débits de boissons temporaires demandés pour l'évènement

Autorisation(s) précédemment obtenue(s) par l'organisateur ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Le cas échéant, précisez les dates des événements précédents.

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bail de location ou convention autorisant l'installation de buvettes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Affiliation de l'association à une fédération sportive française

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tout document permettant de justifier du caractère touristique ou agricole de la manifestation envisagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bail de location (incluant l'accord du bailleur)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

La convention d'autorisation d'occupation de l'espace public signée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Convention entre le prestataire et le demandeur ou l'organisateur de l'évènement pour la vente de boissons alcoolisées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau listant les bénéficiaires de l'attribution d'un débit de boissons

Compléter le tableau modèle disponible

Informations complémentaires

Informations à porter à la connaissance de l'administration

Ajouter "+Pièces complémentaires" pour rajouter plusieurs documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce complémentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce complémentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce complémentaire

Engagement du demandeur

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire.

Je reconnais être informé de mes droits et devoirs en tant qu'organisateur d'une manifestation au sein de laquelle de l'alcool pourra être offert ou vendu.

Je suis informé qu'en l'absence de toute autorisation, la vente ou l'offre d'alcool à volonté dans but commercial, constitue un délit passible d'une amende de 7 500 euros.

Cochez la mention applicable

Oui

Non